



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

caisses

Question écrite n° 68312

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la santé et des solidarités les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de l'avis adopté, le 28 avril 2005, par le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie. Par « consensus unanime », cet avis a souligné « l'urgence d'une meilleure gestion » des affections longue durée (ALD) puisque la part des dépenses de santé engagées par les 7,5 millions d'assurés sociaux en ALD représente 58 % des prises en charge des régimes d'assurance maladie. Le Haut Conseil déclare que « l'on s'explique mal, dans ces conditions, l'absence de toute modélisation prévisionnelle sérieuse de ces dépenses pour les années à venir, les carences criantes des statistiques sur les effectifs, les procédures de gestion et le profil de dépenses de ces assurés ». Une action déterminée s'impose.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68312

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : généralités

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 2005, page 6398